les lumières de Plumaugat ! Les plus beaux clichés seront soumis à un jury, puis exposés au parc des Hirondelles. N'hésitez pas à nous faire parvenir le fruit de vos prospections.
Merci de les envoyer à : patrimoineplumaugat@gmail.com

· DEUX VENTES DE NOËL AU PROFIT DE L'ÉCOLE : L'APEL VOUS DONNE RENDEZ-VOUS !

À l'approche des fêtes, l'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) de l'école organise deux ventes qui permettent d'anticiper ses cadeaux de Noël tout en soutenant la vie de l'établissement.

Au programme

Les produits Gavottes : les amateurs de spécialités bretonnes retrouveront les célèbres crêpes dentelle et autres douceurs, idéales pour les repas de fêtes ou à offrir en cadeau.

Les jeux de société « La Maison d'Emma ». Un large choix de jeux pour petits et grands, parfaits pour occuper les longues soirées d'hiver en famille. Le catalogue est consultable en ligne : https://cataloguenoelmaisondemma26.my.canva.site

Comment commander ?

Les bons de commande au format papier sont disponibles auprès de l'équipe de l'APEL. Ils sont à remettre au plus tard le **vendredi 13 novembre 2026.**

Où et quand récupérer sa commande ?

Les commandes seront distribuées lors du marché de Noël de l'école, le **dimanche 6 décembre 2026.** Un joli moment à partager, entre stands, idées cadeaux et ambiance de fête.

PLUMAUGAT S'ENRICHIT D'UN NOUVEAU CLUB DÉBUT 2027.

Sa vocation est de regrouper toute personne qui désire transmettre un savoir-faire ou des connaissances particulières. Il s'agit de favoriser la transmission auprès de jeunes et moins jeunes de Plumaugat et d'ailleurs.

Nous avons déjà évoqué plusieurs thèmes :

- L'initiation à la photographie, la pêche…
- Les échecs…
- La cuisine, la couture, le tricot, les crêpes…
- Le bricolage et la réparation…
- Le vin et ses accords…
- L'histoire et l'astrologie, la Bretagne dans monde…

L'initiation à la photographie démarrera dès le mois de janvier sur des volets techniques, esthétiques, historiques avec une exposition si possible… Le club est ouvert à toute personne de bonne volonté qui souhaite partager et échanger sur les sujets qui la passionne. Vous pouvez vous faire connaitre à la Médiathèque en précisant l'objet de votre transmission ou pour vous inscrire aux différents ateliers. Le club sera animé par Pascal Silvestre, accompagné de tous ceux qui contribueront aux ateliers. Son nom n'est pas encore choisi. Toutes vos idées seront les bienvenues.»

RENDEZ-VOUS

· DONNEZ VOTRE SANG À BROONS : UN GESTE SIMPLE QUI SAUVE DES VIES

Le 16 novembre, de 14h15 à 18h45, à la salle des fêtes de Broons. Accident, opération, cancer, maladie du sang : chaque jour, des patients ont besoin de sang, et seuls les donneurs peuvent leur en apporter. Comme les produits sanguins se conservent peu de temps, les dons doivent se répéter toute l'année. Le prélèvement dure une dizaine de minutes, et un seul don peut aider plusieurs malades. Il est suivi d'une collation pour reprendre des forces dans une ambiance conviviale. Comptez environ une heure en tout. Vous pouvez donner si vous : avez entre 18 et 70 ans ; pesez au moins 50 kg ; êtes en bonne santé. Un doute ? Un entretien confidentiel avec un professionnel de santé précède chaque don. Pensez à boire et à manger normalement avant de venir, et n'oubliez pas votre pièce d'identité. **Venez seul, entre amis ou en famille : c'est un geste gratuit, anonyme et solidaire. Votre bras peut sauver une vie.**

· FESTIVITÉS OCTOBRE ET NOVEMBRE

- **Mercredi 11 novembre** • Commémoration armistice
- **Samedi 14 novembre** • Soirée galette APEL (école)
- **Mardi 17 novembre** • Banquet du club du bon Accueil
- **Vendredi 20 novembre** • AG Patrimoine Plumaugat
- **Dimanche 22 novembre** • Loto du Comité des fêtes
- **Samedi 28 novembre** • Buffet des bénévoles du festival des battages

· FOOTBALL

À DOMICILE

- **Dimanche 8 novembre** Coëtquen St Helen (2)
- **Dimanche 29 novembre** Caulnes Rance foot (2)

À L'EXTÉRIEUR

- **Dimanche 25 octobre** à Trémorel
- **Dimanche 15 novembre** à Créhen Pluduno Val FC (coupe du département)
- **Dimanche 22 novembre** à Lanvallay (US 3)

· MESSES

- **Dimanche 1er novembre à 10 h 30** à Plumaugat (Toussaint)
- **Mercredi 11 novembre à 10 h 30** à Plumaugat (Armistice)
- **Dimanche 29 novembre** à 10 h 30 à Plumaugat (Messe en famille)

ANNONCES

· 21E ANNIVERSAIRE DU BAR L'HERMINE

Soirée moules frites **le 30 octobre prochain** à partir de 19 h.
12 € sur place ou à emporter.

· LES GESTES QUI SAUVENT EN PARTENARIAT AVEC LES SAPEURS-POMPIERS

Groupama met une nouvelle fois en place le programme « Les gestes qui sauvent » à travers des sessions d'initiation aux gestes de premiers secours. Nous sommes tous concernés ! Des formations gratuites et ouvertes à tous d'une durée de 2 heures vont se déroulées sur tout le département des Côtes d'Armor **du 16 au 21 novembre 2026.** Tout le monde peut s'inscrire, même les personnes non sociétaires Groupama (enfants à partir de 10 ans) Lien permettant les inscriptions : groupama.fr/regions/loire-bretagne/les-gestes-qui-sauvent/cotes-d-armor/.

UN ACCÈS DIRECT AU SITE INTERNET ET PANNEAU POCKET !
IL SUFFIT DE SCANNER ! C'EST GRATUIT !

COMMUNE DE PLUMAUGAT
Lettre mensuelle d'informations

Responsable publication : M. CHEVALIER
Tél. 02 96 83 12 31 | Fax 02 96 83 15 63.
E-mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : https://plumaugat.fr/
Abonnement annuel : 8.00 €
(pour un envoi à chaque numéro)

Plum' INFO

ÉDITO

Chères Plumaugataises, chers Plumaugatais,

Le 1er octobre dernier, nous avons pu faire un point avec l'agglomération et Eau de Dinan (VEOLIA) sur les problèmes de facturation « eau et assainissement ».

Nous avons bien conscience que des problèmes peuvent encore exister, mais que ce soit pour les factures concernant les consommations antérieures au 31 décembre 2025 (factures Aqualia), ou les factures concernant les consommations depuis le 1er janvier (Eau de Dinan), nous vous invitons, si vous êtes concernés à prendre contact avec le service eau (02 96 87 14 14) ; l'agglomération s'est engagée à traiter chaque dossier individuellement.

Nous tenons à rappeler que nous avons suivi ce dossier avec force, bien que l'agglomération n'ait pas suffisamment appréhendé l'ampleur des problèmes. Aussi, l'installation des nouveaux compteurs, en cours par Eau de Dinan, va permettre à l'opérateur VEOLIA de remettre ses fichiers à jour.

Ces nouveaux compteurs seront capables, à partir de fin 2027 de faire des relevés de vos consommations en temps réel, consommations que vous pourrez suivre à partir d'une application dédiée, comme pour vos consommations électriques. En espérant que chaque situation individuelle puisse être traitée avant la fin de l'année,

Belle Toussaint à toutes et à tous,

Mickaël Chevalier, Maire

VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE CONSEILS MUNICIPAUX

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal a examiné le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026. Aucune remarque particulière n'a été formulée. Décision : le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Aménagement de l'étang du bourg : validation de l'avant-projet

La commune poursuit son projet de réaménagement de l'étang du bourg, avec pour objectif d'améliorer les espaces de loisirs, les accès et la préservation de la biodiversité.

Les principaux aménagements envisagés sont :

- **Plan d'eau :** maintenir une superficie d'au moins 4 500 m², alors que le plan présenté prévoit initialement 3 300 m².
- **Berges et cours d'eau :** renforcer les berges dégradées et renaturer une partie du ruisseau à l'est du site, sans empiéter sur les terres agricoles.
- **Environnement :** limiter la propagation de la renouée du Japon et aménager une zone dédiée à la biodiversité, avec des panneaux explicatifs.
- **Loisirs et tourisme :** créer deux pontons, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), installer de nouvelles tables de pique-nique accessibles, aménager un théâtre de verdure et créer un espace d'accueil pour les cyclistes.
- **Accueil des camping-cars :** étudier la création d'une aire dédiée avec des services tels que la vidange, l'eau et l'électricité.
- **Équipements :** réhabiliter les sanitaires, aménager les cheminements autour de l'étang et du terrain de pétanque, et prévoir un espace sécurisé pour le feu de la Saint-Jean.
- **Accès et stationnement :** revoir les barrières d'accès et étudier la création d'une nouvelle sortie vers le parking de la salle des fêtes.

La commune envisage également de déplacer la plateforme des services techniques et de supprimer celle qui existe actuellement sur le site. La question de l'éclairage reste à étudier afin de préserver la biodiversité.

Décision : le Conseil municipal demande au cabinet Yris de poursuivre l'étude, de mettre à jour les plans en intégrant les modifications souhaitées et de chiffrer le coût du projet.
Calendrier prévisionnel : été 2027.

Salle des fêtes : révision des tarifs pour 2027

Le Conseil municipal a fixé les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes et de ses espaces annexes, applicables à compter du 1er janvier 2027. Les tarifs sont consultables en mairie.

Devis peinture Logement du 4, cour Saint-Esprit

Les peintures du logement situé au 4, cour Saint-Esprit étant en mauvais état, des travaux sont nécessaires avant sa prochaine mise en location. Deux devis ont été présentés au Conseil municipal.
Décision du Conseil municipal : le devis de l'entreprise PIEDVACHE Décoration est retenu.

Emprunt - Lotissement Domaine de l'Étang, tranche 3

Afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement Domaine de l'Étang, la commune doit contracter un emprunt d'un montant maximal de 150 000 €. Décision du Conseil municipal : le Conseil autorise la réalisation de cet emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, aux conditions suivantes : durée de 5 ans, échéances trimestrielles, amortissement constant et taux d'intérêt de 4,09 %. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et les documents nécessaires.

Modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal

Les repas gratuits proposés aux agents communaux à la cantine scolaire constituent un avantage en nature, sauf lorsque la prise des repas avec les enfants relève d'une obligation professionnelle liée à leurs fonctions d'encadrement. Cet avantage doit être déclaré et évalué selon le montant de référence fixé annuellement par l'URSSAF. Décision du Conseil municipal : les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas sont approuvées. Leur mise en œuvre est prévue à compter du 1er novembre 2026.

Cautions des logements et du local commercial Non-restitution des dépôts de garantie

Plusieurs dépôts de garantie n'ont pas été remboursés à d'anciens locataires. Les situations concernent l'absence de coordonnées bancaires, des travaux à réaliser, des loyers impayés ou une résiliation anticipée du bail. Décision du Conseil municipal : le Conseil décide de ne pas restituer les quatre dépôts de garantie concernés et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Participation au Congrès des Maires de France – Mandat spécial et remboursement des frais

Le 108e Congrès des Maires de France se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2026. Cette rencontre permet aux élus d'échanger sur les pratiques et les évolutions de la gestion communale. Un mandat spécial est accordé à Mickaël CHEVALIER, Maire, pour participer au congrès. Une partie des frais liés au déplacement, notamment le transport et l'hébergement, sera prise en charge sur présentation des dépenses réelles.

Retrouvez l'intégralité des conseils municipaux en Mairie

Recensement de la population 2027

Le recensement est organisé dans les communes tous les 5 ans. Pour la commune de Plumaugat, **il sera organisé du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027.** 3 agents viendront à votre rencontre pour vous distribuer, vous expliquer comment bien remplir les documents. La municipalité vous remercie par avance de votre participation !

Le recensement à Plumaugat : comment ça se passe ?
Quelques jours avant son passage, vous recevez une lettre du maire dans votre boîte aux lettres, ou l'agent recenseur vous prévient directement. Cet agent porte une carte tricolore signée du maire, avec sa photo et son nom. Vous pouvez la lui demander à tout moment, ou vérifier son identité en appelant la mairie. Répondre au recensement est obligatoire. Le plus simple : répondre par internet. L'agent vous remet une notice avec vos identifiants. Vous vous connectez sur le-recensement-et-moi.fr, remplissez le questionnaire, et si vous indiquez votre adresse e-mail, vous recevez un accusé de réception. Pas d'internet ? L'agent vous donne des questionnaires papier : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne du foyer, et des notices explicatives disponibles en français et en plusieurs langues (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, russe, turc, ukrainien) Vous êtes absent ? L'agent glisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres pour convenir d'un rendez-vous.
Le recensement est obligatoire. Pour permettre la sincérité des données du recensement, votre participation est indispensable. ***Pour plus d'informations : https://www.le-recensement-et-moi.fr/***

· RECENSEMENT CITOYEN

Recensement citoyen : ce que les jeunes de 16 ans (et leurs parents) doivent savoir À ne pas confondre avec le recensement de la population, mené par les agents recenseurs. Le recensement citoyen est une démarche personnelle que chaque jeune Français doit faire lui-même.
Qui est concerné ?
Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser dès 16 ans, qu'ils vivent en France ou à l'étranger. On l'appelle parfois « recensement militaire », mais à tort. Les personnes de nationalité étrangère ne sont pas concernées.
Quand faut-il le faire ?
Jeune né Français : à partir du 16e anniversaire et dans les 3 mois qui suivent. Pour des 16 ans le 12 septembre 2026, la démarche se fait donc avant le 31 décembre 2026.
Jeune devenu Français entre 16 et 25 ans : dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité.
Jeune pouvant refuser la nationalité française et choisissant de la garder : entre les 16 ans et le mois qui suit les 19 ans. Si le délai est dépassé, pas de panique : on peut régulariser sa situation jusqu'à la veille de ses 25 ans.
Comment faire ?
À la mairie du domicile, avec une carte d'identité, un passeport ou tout autre document prouvant la nationalité française, et le livret de famille à jour. Le jeune doit faire la démarche lui-même, mais un représentant légal peut s'en charger en son absence, avant ses 18 ans. En ligne sur service-public.gouv.fr (« Demande de recensement citoyen obligatoire »), avec le livret de famille et une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.
L'attestation de recensement
Elle est remise à la mairie le jour même. Pour un recensement en ligne, elle se trouve dans le compte personnel ou est envoyée par la mairie sous 10 jours. Elle est indispensable pour s'inscrire à un examen (BEP, bac...) ou à un concours administratif avant 18 ans. En cas de perte ou de vol avant 25 ans, on peut demander une attestation de situation administrative au Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ). Après 25 ans, aucun duplicata n'est possible.
Ce qui se passe ensuite
La JDC (journée défense et citoyenneté). La convocation arrive par courrier, et elle est aussi consultable environ 3 mois après le recensement sur le site Défense +. Le certificat de participation est nécessaire de 17 à 24 ans pour passer le permis de conduire, et de 18 à 24 ans pour s'inscrire à un examen ou à un concours. L'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Besoin d'aide ? La mairie est votre premier interlocuteur.

· INSCRISPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.
S'inscrire sur les listes électorales
Pour voter, il faut être inscrit sur les listes de sa commune. La démarche n'est pas automatique et peut se faire en ligne jusqu'au sixième mercredi avant le scrutin.
Conditions : être français, avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin, jouir de ses droits civils et politiques, et avoir une attache avec la commune (domicile principal, contribuable ou gérant de société).
Comment faire :
En ligne, via le téléservice du ministère de l'Intérieur, avec un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.En mairie, avec les mêmes justificatifs et le formulaire cerfa n°12669.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

· RAPPEL : LE BOIS *(AU NORD DU STADE)* EST UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

« Avec la douceur de cet automne et l'arrivée des premiers champignons, le bois connaît ces dernières semaines une fréquentation en nette hausse. Nous comprenons parfaitement l'attrait de ces promenades, et nous sommes heureux que ce lieu soit apprécié. Nous tenons cependant à rappeler, avec la plus grande courtoisie, que ce bois est une propriété privée. Certaines conventions, établies avec la mairie et bien encadrées, permettent des usages précis et délimités. En dehors de ce cadre, la fréquentation du bois n'est pas autorisée.
Cette précision prend une importance particulière en ce moment ; avec l'ouverture de la chasse qui rend la présence de promeneurs ou de cueilleurs non seulement inattendue, mais surtout dangereuse, pour eux comme pour les chasseurs.
Nous remercions chacun de bien vouloir respecter ces règles, dans l'intérêt de la sécurité de tous. Pour toute question concernant les conventions existantes, vous pouvez vous rapprocher de la mairie. Merci de votre compréhension et belle saison à toutes et à tous ! »
Les propriétaires

DINAN AGGLOMÉRATION DU CÔTÉ DE L'AGGLOMÉRATION

· LES EAUX DE DINAN VOUS INFORME

Déploiement des compteurs d'eau télérelevés. Depuis le 8 octobre, 2 agents des Eaux de Dinan procèdent à l'installation de compteurs d'eau télérelevés. Ils seront identifiables par des vêtements logotés EAE (Eau Assainissement Environnement) et par des véhicules logotés EAE et Eaux de Dinan. Ils ont également une carte professionnelle. Ce déploiement devrait durer jusque la mi-novembre environ.

· FORUM-EXPO PLUI-H À BROONS

Le 29 octobre 2026 de 15h30 à 19h30 à la Maison intercommunale, Parc d'activités du Chalet à Broons. Dinan Agglomération finalise la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, PLUi-H. Un projet co-construit avec les élus et les habitants du territoire, dans la traduction des orientations du SCOT-AEC approuvé en janvier 2026. Venez découvrir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, mieux comprendre les règles d'urbanisme et échanger avec les élus et techniciens de Dinan Agglomération.

· ATELIER FRANCE SERVICES « MON ESPACE SANTÉ »

France Services Caulnes en partenariat avec la CPAM organise un atelier **le jeudi 5 novembre 2026** sur 2 créneaux (9h30-10h30 et 11h-12h). Cet atelier aura pour thème la création et l'utilisation de «Mon espace santé». L'inscription est obligatoire soit via le lien suivant : https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=256518 soit auprès de France services Caulnes a u 02 96 88 70 37. Lors de cet atelier les participants devront apporter leur matériel (téléphone ou tablette ou ordinateur portable).

ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

· LECTURES D'HISTOIRES POUR LES 0-3 ANS :

• **vendredi 6 novembre à 11h,** en collaboration avec Solène du Rpe. Animation gratuite mais sur inscription.

PROGRAMME ACCUEIL DE LOISIRS

· NOVEMBRE 2026 :

• **MERCREDI 4 NOVEMBRE**
Matin : nettoyons la nature
Après-midi : activités extérieures
• **MERCREDI 11 NOVEMBRE** Férié
• **MERCREDI 18 NOVEMBRE**
Matin : cuisine | **Après-midi** : médiathèque
• **MERCREDI 25 NOVEMBRE**
Matin : calendrier de l'Avent | **Après-midi** : jeux en bois

Les inscriptions se font par période. L'accueil fonctionne tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 12 ans. Il est ouvert de 7h30 à 18h30.

RENDEZ-VOUS DE L'OISCL

· LES SOIRÉES DU VENDREDI À PLUMAUGAT !

SOIRÉE DE LA POISSE !!!
Rendez-vous le **vendredi 13 novembre de 18h30 à 21h30 au club des jeunes** (à côté de la caserne des pompiers) **Pour t'inscrire :**
· oiscl.lucie@gmail.com
· Snap : oiscl-jeunes
Alors, que tu sois un habitué ou que ce soit ta première soirée, viens faire un tour, c'est gratuit !

VIE ASSOCIATIVE

AMATEURS DE PHOTOS

L'association du Patrimoine lance un appel à tous les amateurs de photographie : immortalisez les beaux paysages, les bâtisses et